



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 7 décembre 2018, à 12 h, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
M. Harold Noël, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Est absent :

M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Sont également présents :

M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2018-127

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2018

Résolution n° E-2018-128

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Embauche d'un coordonnateur à l'actualisation de la cartographie des zones inondables

Résolution n° E-2018-129

- Procéder à l'embauche de Mme Julie Simard à titre de coordonnatrice de la cartographie des zones inondables. Sous la supervision du directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité, elle occupera un poste contractuel, à temps plein (35 h/sem.), à compter du 7 janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2021, ou jusqu'à la fin de l'octroi de l'aide financière gouvernementale;



PROCÈS-VERBAL

- 2 -

- Autoriser le directeur général et trésorier à signer un contrat de travail à durée déterminée entre la Communauté métropolitaine de Québec et Mme Julie Simard;
- Recommander au conseil la nomination de Mme Julie Simard à titre de coordonnatrice de la cartographie des zones inondables à la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 7 décembre 2018
Responsable : Direction générale – *ressources humaines*

Adoptée à l'unanimité

Mission d'études en aménagement et développement du territoire, organisée par Polytech Tours (France) et l'Université Laval

Résolution n° E-2018-130

- Accorder une aide financière de 5 000 \$ à l'École supérieure d'aménagement et de développement de l'Université Laval, notamment pour le soutien logistique et la présentation de résultats du séminaire;
- Dans le cadre de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec, autoriser M. Denis Jean, directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité, à effectuer une mission d'études à Tours en France, du 2 au 10 mars 2019, organisée conjointement par le département d'aménagement et d'environnement de Polytech Tours et l'École supérieure d'aménagement et de développement (ÉSAD) de l'Université Laval;
- Autoriser le remboursement des frais relatifs à ce séjour (transport, hébergement, repas et activités) de M. Jean selon les règles administratives usuelles.

Référence : Rapport décisionnel du 7 décembre 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-57
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Fédération québécoise des municipalités – Renouvellement d'adhésion

Résolution n° E-2018-131

- Renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à la Fédération québécoise des municipalités et assumer les frais relatifs à cette adhésion, pour l'année 2019, au coût de 5 696,53 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 7 décembre 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-58
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 3 -

Calendrier des séances du comité exécutif pour l'année 2019

Résolution n° E-2018-132

- Prendre acte du calendrier des séances du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 7 décembre 2018

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2018-127 à E-2018-132, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE